



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril à vingt heures quatre minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Griesbach-au-Val.

Date convocation : 02.04.2026
Affichage : 02.04.2026
Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Absents : 1 Pouvoirs : 1 Votants : 15

Etaient présents :

Angelo ROMANO, Jean-Jacques MOREL, Patricia GRAMPP, Christophe KONRATH, Sandra CHERREY, Cédric GUILLAUME, Julien WALZER, Amélie MOLENAT, Matéo SCHUBNEL, SCHERMESSE Chloé, LUCAS Aline, LAU Eric, AUDOIN Sophie

Excusé(s) :

Eric BAEDER pouvoir donné à Angelo ROMANO

Secrétaire de séance :

Séverine DAO, secrétaire générale de mairie

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération n°2026_31
COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil municipal dispose d'une totale liberté pour créer des commissions communales et pour décider du nombre de membres qui les composent.

Seules la Commission d'Appel d'Offres, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et la Commission de Contrôle des Listes Electorales sont obligatoires. Pour cette dernière, il faudra attendre les instructions de l'Etat pour sa constitution.

Le Maire, président de droit des commissions, convoque les membres des commissions.

Lors de la première réunion, la commission désigne un vice-président qui peut convoquer et présider la commission lorsque le Maire est absent ou empêché.

Un secrétaire sera désigné avant chaque réunion de commission et sera chargé d'établir le compte-rendu.

Aucune périodicité de réunion n'est prévue par les textes.

Les commissions étudient uniquement les questions soumises au Conseil municipal.

Elles émettent des avis et des propositions, présentés par la suite durant une séance du Conseil.

Les conseillers délibèrent ensuite sur ces points, actant, ou non, les propositions des commissions.

Les commissions communales sont composées de conseillers municipaux, mais rien ne s'oppose à ce que des personnes extérieures y soient entendues.

Les commissions peuvent être créées soit pour traiter un domaine général (finances, travaux, urbanisme, affaires culturelles...), soit dans le cadre d'un dossier spécifique ouvert en cours de mandat (PLU par exemple).

La désignation des membres est faite par vote à bulletins secrets, sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Monsieur le Maire étant président de droit de toutes les commissions, il n'a pas à figurer sur les listes des membres à désigner.

L'objet et le fonctionnement de chaque commission est fixé par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil la fixation des commissions et de renoncer au scrutin secret pour la désignation des membres à main levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal de Griesbach-au-Val
à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

La constitution des commissions communales suivantes et de procéder à l'élection des membres par vote à main levée

COMMISSION 1 : 7 membres + M. Angelo ROMANO, Maire

Finances

Candidats déclarés :

- AUDOIN Sophie
- BAEDER Eric
- GRAMPP Patricia
- GUILLAUME Cédric
- LAU Eric
- LUCAS Aline
- SCHERMESSER Chloé

SONT DESIGNES A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, MEMBRES DE LA COMMISSION 1 :

- AUDOIN Sophie
- BAEDER Eric
- GRAMPP Patricia
- GUILLAUME Cédric
- LAU Eric
- LUCAS Aline
- SCHERMESSER Chloé

COMMISSION 2 : 10 membres + M. Angelo ROMANO, Maire

Forêt – Chasse – Agriculture – Environnement – Urbanisme – Permis de Construire – Voirie – Réseaux – Bâtiments – Plan d'occupation des sols – Plan local d'urbanisme – Schéma directeur d'aménagement urbain – Travaux Divers

Candidats déclarés :

- CHERREY Sandra
- GRAMPP Patricia
- GUILLAUME Cédric
- KONRATH Christophe
- LAU Eric
- MOLENAT Amélie
- MOREL Jean-Jacques
- SIQUOIR Sophia
- SCHUBNEL Matéo
- WALZER Julien

SONT DESIGNES A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, MEMBRES DE

- CHERREY Sandra
- GRAMPP Patricia
- GUILLAUME Cédric
- KONRATH Christophe
- LAU Eric
- MOLENAT Amélie
- MOREL Jean-Jacques
- SIQUOIR Sophia
- SCHUBNEL Matéo
- WALZER Julien

COMMISSION 3 : 7 membres + M. Angelo ROMANO, Maire

**Relations presse – Communications – Cadre de vie – Aménagements – Animations – Associations -
Affaires sociales – Seniors – Fêtes et Cérémonies**

Candidats déclarés :

- AUDOIN Sophie
- CHERREY Sandra
- GRAMPP Patricia
- LUCAS Aline
- MOREL Jean-Jacques
- SCHERMESSER Chloé
- SIQUOIR Sophia

SONT DESIGNES A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, MEMBRES DE LA COMMISSION 3 :

- AUDOIN Sophie
- CHERREY Sandra
- GRAMPP Patricia
- LUCAS Aline
- MOREL Jean-Jacques
- SCHERMESSER Chloé
- SIQUOIR Sophia

*Fait à Griesbach-au-Val, le 10/04/2026
Pour extrait conforme
au registre des délibérations,*

Le Maire,



Angelo ROMANO
Angelo ROMANO

La secrétaire de séance,



Severine DAO
Severine DAO

- de sa transmission au représentant de l'Etat le 11/04/2026
- et de leur publication le 11/04/2026